



Demande d'édition d'un arbre généalogique

Arrêté n°1677 CM du 24 novembre 2014 fixant les tarifs des cessions de documents et d'informations délivrés par la division de l'assistance aux particuliers - section recherches généalogiques de la direction des affaires foncières

Demander :

Nom Nom d'épouse

Prénom(s)

Né(e) le à

Adresse postale Commune.....

Tél (1) Tél (2)..... Fax

Lien de parenté avec la personne située à la tête de l'arbre généalogique :

Arbre à éditer :

Nom du fichier :

Nom de la personne souhaitée au sommet de l'arbre :

Est-ce vous qui avez conçu l'arbre généalogique ? oui non

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées.

Fait à le Signature :

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : daf.direction@foncier.gov.pf. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.
Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 Papeete - dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données www.daf.pf.

La présente demande est à déposer ou à envoyer à :

Direction des Affaires foncières
Rue Dumont d'Urville (Papeete), Orovini, Immeuble TE FENUA
B.P. 114 Papeete – TAHITI
Tél. : 40.47.18.82, Fax. : 40.47.18.20
E-mail : daf.direction@foncier.gov.pf

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

Cadre réservé à l'administration			
	Référence (s)	taille	coût
1			
2			
3			
			TOTAL dû

Tarifs selon le format : A4 : 200 CFP - A3 : 300 CFP - A2 : 400 CFP - A1 : 700 CFP - A0 : 1000 CFP
au-delà du format A0 : 500 CFP le mètre linéaire facturé dès le 1^{er} cm.

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :

Régie de recettes du guichet unique n° 10071 98401 00001000300 81

ATTENTION : Les généalogies sont établies à partir de données communiquées par le demandeur. Ces informations ne seront produites par la section d'information et d'accès aux documents fonciers et généalogiques que sous réserve qu'un lien de parenté avec les personnes faisant l'objet de la recherche soit établi. La D.A.F. ne peut certifier l'exactitude des données indiquées dans les arbres généalogiques conçus par les usagers eux-mêmes. Son rôle se limite à mettre gracieusement à disposition des usagers un outil de conception des arbres généalogiques (HEREDIS 8).

NB : Les documents que vous aurez commandés et non récupérés par vos soins seront détruits après un délai de 3 mois à compter de la date d'édition.